

Jean Lebel, président de la Régie du cinéma

Éric Perron

Volume 23, Number 3, Summer 2005

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/33209ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association des cinémas parallèles du Québec

ISSN

0820-8921 (print)

1923-3221 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Perron, É. (2005). Jean Lebel, président de la Régie du cinéma. *Ciné-Bulles*, 23(3), 36–39.

Jean Lebel
président de la Régie du cinéma

« Nous ne sommes pas une police... On donne de l'information. » Jean Lebel

ÉRIC PERRON

Notre tour d'horizon de la Régie du cinéma n'aurait pas été complet sans une rencontre avec son président, Jean Lebel. Pour discuter de ce que sera, de ce que devrait être, l'avenir de l'agence qui relève du ministère de la Culture et des Communications du Québec dirigé par la ministre Line Beauchamp. Jean Lebel est arrivé à la tête de la Régie du cinéma en octobre 2002 avec dans sa besace une expérience d'une quarantaine d'années en production cinématographique et télévisuelle en plus d'avoir touché un peu à l'éducation auprès des jeunes. Si le parcours de l'homme s'est fait dans le privé principalement, l'amitié d'André Guérin — qui aura été l'architecte, de 1963 à 1988, de la modernisation de la Régie du cinéma — lui aura permis de connaître la Régie de l'intérieur bien avant d'en assurer la direction.

Lorsque le président Lebel écrit dans le rapport annuel 2003-2004 de l'agence que « la Régie collaborera avec le Ministère quant à l'élaboration des modifications législatives que celui-ci souhaite apporter à la Loi sur le cinéma », il ne fait aucun doute qu'il exprime ardemment le souhait de voir le gouvernement passer à l'action dans ce dossier. Sachant cela, certaines réponses du présent entretien apparaissent politiques, par contre Jean Lebel dit également sans détour ce qui le turlupine et c'est là, assurément, que sont les véritables surprises de cette rencontre.

Transcrire un entretien exige toujours de faire des choix. Mais disons qu'ils ont été plus déchirants cette fois-ci car cet entretien, des plus intéressants, aura duré plus d'une heure trente. Nous croyons bien en avoir rassemblé les meilleurs morceaux dans cet article et, aussi pour les autres, j'en remercie Jean Lebel.



L'immeuble de la Régie du cinéma, rue Notre-Dame à Montréal

Ciné-Bulles : Quelles ont été vos impressions de la Régie à votre arrivée et qu'avez-vous entrepris de faire depuis deux ans?

Jean Lebel : La première constatation importante a été de mesurer l'avancée technologique qui s'est produite, disons de 1985 à 2002. À l'époque, les vidéocassettes débutaient à peine; alors qu'en 2002, non seulement nous étions submergés par celles-ci, mais déjà le DVD commençait également à déborder de partout. J'ai alors compris qu'il ne fallait plus fonctionner comme avant, nous devions faire les choses autrement. Le nombre de productions à visionner et à classer devenait énorme. La donne avait changé, il y avait là tout un défi. Et rien n'avait été fait pour tenir compte de cette évolution. Beaucoup de gens sont ici depuis longtemps et lorsqu'on vit dans de vieux souliers, on ne se rend pas compte qu'ils ont pris de l'âge. On s'est donc penché sur cette question et l'on a créé des comités pour étudier la

problématique. Sur le plan strictement de l'étiquetage, nous en sommes venus à des conclusions que nous avons remises à la ministre. Cette démarche a tout de même pris un an, il était important de faire le tour de la question. Nous devons aussi réfléchir à une façon de procéder avec les jeux vidéo. Nous avons donc réalisé une étude exhaustive que nous avons acheminée à la ministre avec nos recommandations.

Il y a aussi la Loi sur le cinéma qui est vétuste. En fait, tout ce qui reste dans cette loi-là concerne la Régie finalement. On n'y parle pas de la SODEC. Quant au dépôt légal, c'est autre chose, cette loi-là est désuète. Pour certaines de ses dispositions, elle est sur le point d'être inapplicable. Nous avons fait une révision complète de ce qui, à notre avis, nécessiterait d'être modifié, changé, annulé. Et, encore une fois, nous avons fait rapport à la ministre, tout récemment, il y a six mois.

Je pense que nous avons aussi établi un climat de travail intéressant à l'intérieur de la boîte, avec les employés. Une enquête interne sur les relations de travail avec l'aide de sondeurs professionnels nous a permis de mesurer la satisfaction des employés. Ils sont contents, fiers de façon générale, tout cela évolue dans le bon sens. Lorsqu'une personne est heureuse dans son travail, elle fait un bon travail. Il faut trouver les conditions pour cela. Si les gens ne sont pas heureux, ils doivent prendre conscience que ce n'est peut-être pas ce travail-là qui leur convient. Nous tentons de mettre en place des solutions humaines, mais efficaces aussi, pour que l'entreprise fonctionne.

Autre chose. On a créé un service de documentation et de recherche qui est très utile. Je voudrais éventuellement l'ouvrir aux professionnels, aux chercheurs, aux journalistes, aux étudiants d'études supérieures. C'est d'ailleurs à partir de ce service que nous allons entreprendre un projet de recherche assez ambitieux. Le premier volet portera sur l'impact des images violentes ou de sexualité sur les jeunes. Il y a des experts qui disent une chose, d'autres le contraire. Je crois qu'il serait bon de faire le point à ce sujet. D'autres bureaux de classement, au pays et dans le monde, seront invités à collaborer à cette recherche. Le second volet consistera à réfléchir sur les moyens que nous aurons à mettre en œuvre pour faire face au développement technologique. Par exemple, les DVD cèderont graduellement leur place à de simples fichiers informatiques... Que devra-t-on faire face à cette évolution? Ce sont-là les principales questions sur lesquelles nous travaillons depuis deux ans.

La Régie du cinéma est d'abord là pour servir le public. Or, à voir le très petit nombre de plaintes, on peut se demander si l'institution fait exceptionnellement bien son travail ou si elle n'est tout simplement pas connue de la population...

Moi aussi je me suis posé cette question lorsque je suis arrivé à la Régie. En voyant qu'il y avait une plainte par semaine, je me suis demandé ce qui se passait. Il se trouve que c'est la même situation dans tous les bureaux de classification des autres provinces, il n'y en a pas de plaintes. Cela ne veut pas dire que les gens sont satisfaits ou insatisfaits, mais ils ne se manifestent tout simplement pas. Pourquoi? Je ne le sais pas. Est-ce parce que notre numéro n'est pas inscrit en assez gros caractères dans les pages jaunes? Est-ce parce que les gens ne savent pas à qui se plaindre? C'est possible. Mais, au bout du compte, il est certain que la Régie n'est pas assez connue.



Jean Lebel

« Il y a aussi la Loi sur le cinéma qui est vétuste. En fait, tout ce qui reste dans cette loi-là concerne la Régie finalement. On n'y parle pas de la SODEC. Quant au dépôt légal, c'est autre chose, cette loi-là est désuète. »

Avez-vous pensé à demander au public s'il était satisfait des classements en général?

Nous avons le projet d'aller rencontrer les gens dans les cinémas au cours des prochains mois. Nous allons choisir certains films et, dans plusieurs salles de toutes les régions, nous demanderons aux spectateurs présents de répondre à un questionnaire pour tenter de voir où se situe leur niveau de tolérance. Il est bon d'aller voir le public pour vérifier certaines choses. Nos examinateurs sont là depuis 20 ans et, parfois, je me demande dans quelle mesure la violence et la sexualité ne sont pas banalisées. Après tant d'années, le jugement peut être altéré. Dans cet ordre d'idées, on commence la semaine prochaine à rencontrer les examinateurs pour faire le point. Qu'est-ce qui est violent? Qu'est-ce qu'on accepte? Au cours de la prochaine année, on va consulter nos dossiers de recherche, faire des lectures et inviter des conférenciers s'il y a des points à préciser. Ensuite, nous allons codifier nos balises par écrit parce que, pour l'instant, il n'y a rien d'écrit. Nous allons aussi prendre la mesure de ce que font les autres bureaux de classement au Canada. Par exemple, il y a une province — je ne sais plus si c'est l'Ontario ou le Manitoba — qui accepte les *golden showers*, le fait d'uriner sur le partenaire. Nous, nous ne les acceptons pas. Mais nos examinateurs nous demandent si l'on ne devrait pas les accepter... Moi, j'ai mon point de vue là-dessus. Je vais le faire valoir et on verra.

En termes de consensus social, où pourrait-on situer le Québec par rapport au reste de l'Amérique du Nord?

ENTRETIEN

Jean Lebel
président de la Régie du cinéma

Au Québec, nous sommes plus tolérants face aux questions de sexualité que les Canadiens anglais ou les Américains. Par contre, pour ce qui est de la violence, nous le sommes moins. On tolère moins la violence excessive que nos voisins.

Et par rapport au reste du monde, où placeriez-vous le Québec?

On vient tout juste de refuser quelque chose sur les itinérants. Il y a des Américains qui ont soudoyé des itinérants pour qu'ils se battent, se mutilent entre eux, pour qu'ils se dégradent, boivent de l'urine, etc. Une forme de télé-réalité, mais sans le contexte. L'Angleterre l'a refusé, nous aussi. Aux États-Unis, c'est à l'affiche partout, l'Ontario l'a admis. Pourquoi l'avons-nous refusé? Parce qu'il s'agit de dégradation de la personne humaine, de l'ordre public.

Les classements constituent le cœur de vos activités.

Le classement des films, c'est d'abord et avant tout un guide pour les parents. Il est certain qu'il y a des interdits à la porte du cinéma, également à la caisse des vidéos clubs, mais rien n'empêche un parent d'intervenir. Si son fils a 11 ans et demi, le parent va le faire passer au cinéma s'il s'agit d'un film « 13 ans et plus ». Par contre, le petit gars ne passera pas tout seul. Même chose au club vidéo. Nous ne sommes pas une police... On donne de l'information. Et, de plus en plus, nous voulons aller vers l'éducation, la sensibilisation. Je pense que notre rôle va même consister à aller vers les jeunes de 10, 12 ans pour leur dire : « Si vous voyez de la porno et que vous êtes seuls, voici ce que vous pouvez faire, ce qui vous aiderait... » La porno, ça intéresse tous les jeunes, on comprend cela... Il va falloir faire ce geste-là. Peut-être que nous allons devoir créer un jeu vidéo pour les informer, pour parler de la pornographie, de la pédophilie. Je pense que ce type d'intervention va devenir aussi le rôle de la Régie, si la ministre veut bien nous en confier la responsabilité. Je crois qu'on devrait être impliqué là-dedans.

Moins d'inspection, plus de sensibilisation, d'éducation...

C'est cela. Quoi faire si votre enfant veut voir des films pornos? Allez-y avec lui. Discutez-en avec lui. De cette façon, vous allez pouvoir faire valoir les valeurs qui sont importantes pour votre famille. La Régie doit aller plus loin en matière d'éducation et de sensibilisation en ce qui concerne la sexualité et la violence. Si l'on y arrive, ce sera le meilleur des

« La Régie doit aller plus loin en matière d'éducation et de sensibilisation en ce qui concerne la sexualité et la violence. Si l'on y arrive, ce sera le meilleur des mondes. Enfin, si l'on peut le faire. Car il faut que le gouvernement et la ministre actuelle nous permettent d'agir dans ce sens-là. »

mondes. Enfin, si l'on peut le faire. Car il faut que le gouvernement et la ministre actuelle nous orientent, nous permettent d'agir dans ce sens-là.

Vous l'avez évoqué tout à l'heure, la Loi sur le cinéma devrait être modifiée pour faire face à plusieurs nouveaux aspects du cinéma au Québec. Et, malgré le fait que cette action soit souhaitée par plusieurs acteurs du milieu, il semble bien que rien ne bougera de ce côté. Comment l'agence se positionne-t-elle devant cet immobilisme?

Monsieur Perron, nous sommes ici mandataires du gouvernement, c'est lui qui décide, pas nous. On donne nos meilleurs conseils et l'on attend les décisions. Ce n'est pas à moi de dire quelles décisions les gens en place devraient prendre. Ils sont grands, c'est à eux d'agir et de décider, ils ont été élus pour cela. Je ne leur en veux pas. Je n'ai pas de commentaire là-dessus. Et, je ne veux pas en avoir non plus. Je ne vous dis pas cela parce que je suis un lèche-cul. Nous avons fait des recommandations, la ministre les a reçues, elle les étudie, les évalue et fera au mieux de ce qu'elle pense. Je n'y peux rien.

Mais si votre désir est d'aller davantage vers l'éducation, la sensibilisation auprès des jeunes, le mandat de l'agence doit être modifié et cela ne passe-t-il pas obligatoirement par une refonte de la Loi sur le cinéma?

Peut-être pas. D'une certaine façon, oui. Mais il fait partie de notre mandat de voir comment nous pouvons l'exercer au mieux. Autrement dit, on nous a confié un mandat avec certains moyens légaux, mais, s'il y en a qui ne sont pas mentionnés, ils ne nous sont pas non plus interdits. On va les examiner et peut-être que nous irons dans ce sens. Est-ce plus clair?

Presque. Je me demande simplement si votre institution ne risque pas d'être freinée dans ses intentions advenant que la Loi ne soit pas modifiée?

D'une part, pour faire ce qu'on voudrait, il nous faut de l'argent, donc un budget autorisé. Lorsqu'on va demander nos budgets, le gouvernement va nous dire ce qu'il en pense. D'autre part, le gouvernement va peut-être juger que l'éducation, la sensibilisation des jeunes aux médias, doivent passer par d'autres ministères, comme l'Éducation, par exemple, ou le ministère de la Famille ou encore celui des Relations avec les citoyens. Nous, nous exprimons un désir et le gouvernement va décider s'il veut que cela se passe ici, entièrement ou en partie, ou s'il veut que cela se passe ailleurs. C'est ce que je veux dire.

La Régie classe 16 000 œuvres chaque année. L'agence pourra-t-elle tenir encore longtemps ce rythme?

Malgré le fait que plusieurs œuvres sont vues de façon ultrarapide et que beaucoup d'autres sont classées sur identification, il est évident que nous sommes à la limite de notre capacité. Il ne faudrait pas que cela augmente trop, sinon il faudra avoir plus d'examineurs. Le problème qui nous guette vient moins du nombre croissant de documents à classer que de la volonté du Conseil du trésor de diminuer le personnel de l'État. Seulement une personne sur deux qui part à la retraite sera remplacée dans les prochaines années. Si des examinateurs s'en vont, nous allons avoir des difficultés. Et effectivement, nous en avons je crois cinq ou six qui sont à un an de la retraite. Je comprends le gouvernement de vouloir réduire... Mais si cela peut être valable dans un ministère où il y a 1 000 employés, le coefficient devient difficile dans une boîte où il y en a 50.

Y a-t-il des films dont vous regrettez le classement?

On a permis **Jackass : Le film**, hélas! Réflexion faite, on aurait dû le refuser. Parce que c'est dégradant pour la personne humaine et l'ordre public : les jeunes de ce film démolissent une voiture qu'ils abandonnent ensuite, ils défèquent dans un magasin... On aurait dû refuser ce film! Mettre ça sur nos écrans revient à encourager de tels comportements. Est-ce cela qu'on veut pour notre société? Je suis convaincu que non! J'aimerais pouvoir revoir cette décision, malheureusement on ne peut pas.

Avez-vous eu des plaintes vous disant que vous auriez dû interdire ce film?

Non, pas à ma connaissance.

Lorsqu'on parle d'autofinancement du cinéma québécois — l'idée d'une taxe à la billetterie, par exemple — il se trouve toujours quelqu'un pour dire que la première chose à faire serait d'utiliser les surplus de la Régie du cinéma. Vous en pensez quoi?

D'une part, les Américains ont beaucoup d'influence au Canada et au Québec dans le domaine du cinéma, quoi qu'on en pense. Ils ont toujours résisté ardemment à une taxe au box-office sur leurs films pour permettre aux films québécois de les concurrencer. Ils résisteraient également s'ils apprenaient que l'argent que l'on fait sur les visas de leurs films, sur les étiquettes de leurs vidéos et de leurs DVD sert à financer le cinéma québécois. D'autre part, les excédents que l'on fait, le ministère des



D'autres visages de la Régie du cinéma. À gauche : M^{me} Christine Bolduc, conseillère juridique et Secrétaire de la Régie, et Robert Arthur, directeur de la Direction de la qualité des services et du développement. À droite : du Service de la documentation, France Charest, documentaliste, et Telesforo Tajuelo, chargé de projet de recherche



Finances n'est pas tout à fait d'accord avec cela parce que, normalement, les revenus de la Régie devaient couvrir uniquement les frais d'opérations. Or, nous sommes rendus à trois, voire quatre, fois ce montant-là. Notre budget est d'un peu plus de 4 millions de dollars et, l'an dernier, nous avons eu 14 millions de dollars d'entrées environ. Cet argent-là ne nous appartient pas, il appartient au gouvernement, il va dans le fonds consolidé.

Actuellement, chaque copie de film doit avoir son visa pour circuler. Or, la diffusion numérique, qui démultiplie les fichiers ou les signaux aux quatre coins du territoire lorsqu'elle verra le jour, va complètement changer la donne. Avez-vous un début de solution pour contrôler cette nouvelle technologie?

Nous nous penchons sur ces questions en ce moment pour nous assurer que les droits d'auteurs, les droits de diffusion ainsi que les classements soient respectés. Pour l'instant, nous n'avons pas de solutions. Parce que la Loi sur le cinéma ne le prévoit même pas. Moi, j'ai le droit de facturer pour un visa parce que c'est dans la Loi. Tout cela fait partie du second volet de cette étude dont je vous parlais au début.

Croyez-vous que l'existence d'Internet, avec les images que cela véhicule, va contribuer à élargir le consensus social dont nous parlions tout à l'heure?

Je ne le sais pas plus que vous. Mais je suis convaincu qu'Internet ne fait pas partie du consensus social. La présence d'Internet est ignorée par beaucoup de parents. Ils ne voient pas ou ne réalisent pas ce qu'il y a là-dedans, beaucoup d'adultes sont mêmes incapables d'utiliser un ordinateur. Nous savons fort bien que les jeunes sont capables de déjouer tous les interdictions traditionnelles qui existent. Que nous réserve l'avenir de ce côté? Je ne le sais pas. Il faut se pencher là-dessus, il faut voir venir. ■

« *Nous savons fort bien que les jeunes sont capables de déjouer tous les interdictions traditionnelles qui existent.* »

Entretien réalisé le 17 mai 2005